

## **Vous avez une entreprise ? Vous avez envie d'investir dans l'éducation et la formation des jeunes ?**

Soutenez l'UFR des Langues de l'Université Lumière Lyon 2 et investissez dans le futur des diplômé.e.s !



# LES MÉTIERS DU LIVRE ET DE L'ÉDITION

## DÉCOUVREZ NOTRE PARCOURS SPÉCIALISÉ

### **Parcours LLCER - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales**

Nos étudiant.e.s expert.e.s en langue étrangère peuvent devenir vos futur.e.s interprètes, traducteur.rices, relecteur.rice, médiateur.rice, attaché.e de presse et bien plus encore.

### **Master LACS - Linguistique Appliquée et Communication Spécialisée**

Un master qui forme des spécialistes bilingues qui peuvent devenir votre futur chargé.e de communication, chargé.e de projet interculturel, traducteur.rice ou interprète, et bien plus encore.

### **Master TEL - Traduction et Édition littéraire**

Découvrez vos futur.e.s collaborateur.rices, qu'ils.elles soient traducteur.rice auprès des institutions nationales ou internationales, traducteur.ice littéraire ou pour l'éditeur ou encore en freelance !

**92%** des étudiant.e.s ont trouvé un emploi dans l'année qui a suivi l'obtention de leur diplôme\*



Pour les parcours de la mention Traduction et Interprétation, des **stages d'au moins 3 mois** sont obligatoires afin que les étudiant.e.s développent en autonomie de nouvelles compétences sur le terrain et surtout qu'ils.elles forment un véritable réseau professionnel.

Retrouvez notre vidéo de présentation du master TEL sur <https://www.youtube.com/watch?v=M3rfRob6HGA>

*"Cette formation a constitué un véritable tremplin vers le monde du travail, en me donnant l'opportunité de réaliser plusieurs stages (...), ainsi que de développer davantage mes compétences dans le secteur de la traduction et de l'interprétation."*

**Asja A.** (promotion 2020-2021), Cheffe de Projet Junior en Traduction chez IEVA.



## TROIS BONNES RAISONS DE VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'UFR DES LANGUES :

**1** Investissez dans la formation de vos futur.e.s salarié.e.s

**2** Contribuez à notre innovation pédagogique

**3** Favorisez le rapprochement entre l'université et monde professionnel

Retrouvez la procédure à suivre et les codes à retenir sur le site : <https://www.univ-lyon2.fr/entreprise-et-partenaire/taxe-dapprentissage>



Pour toute information sur le versement de la taxe d'apprentissage et les demandes de partenariats, veuillez contacter : **Frédérique Ratsimiseta, Chargée de relations partenariales et de communication**

☎ 04 78 69 71 47

✉ [f.ratsimiseta@univ-lyon2.fr](mailto:f.ratsimiseta@univ-lyon2.fr)

🌐 <https://langues.univ-lyon2.fr/>